

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320221112-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 17 MARS 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 17 du mois de mars (17.03.2022) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 10 mars 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine

M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry

M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : 2

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°03/2022-11
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

VU l'instruction comptable M4 auquel est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;

VU le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget annexe « Aménagement Numérique » ;

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section d'exploitation (résultat de l'exercice + report)	239 955,28
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	2 401 390,82
Solde des restes à réaliser 2021 (en section d'investissement)	474 886,20
Résultat cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	2 876 277,02
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent d'exploitation capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	0,00
Compte 002 – résultat d'exploitation reporté (en section d'exploitation)	239 955,28
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	2 401 390,82

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320221112-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE**, pour le budget annexe du syndicat, le résultat de clôture de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 de la manière suivante :
 - o **239 955,28** euros en section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)
 - o **2 401 390,82** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **23 MARS 2022**

Et de la publication le **24 MARS 2022**

Fait à Montauban, le 17 mars 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Couze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z